



LE TOUR DU LAC

Mensuel
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 12 numéro 6

La P'tite École : 10 ans de bonheur

Juin 2018

La P'tite École de Lac-Édouard fête déjà son dixième anniversaire. Au fil des ans, plusieurs personnes bénévoles se sont impliquées : Jean-Antoine Bayle, André Beaulieu, Nicolas Bernard, Larry Bernier, Michael Bernier, Lise Bertrand, Lisette Bertrand, Samuel Blais, André Bolduc, Olympe Bordeleau, Hélène Carbonneau, David Chevarie, Sonia Cloutier, Mélanie Dagenais, Maurice Demers, Noëlline Fortin, Diane Frigon, Lucien Giroux, Lorraine Hallé, Isabelle Jomphe, Richard Laflamme, Émy Lafond-Ouellet, Rollande Lecours, Jean-François Lessard, Josette L'Heureux, Yvon L'Heureux, Artur Luis, Johanne Marchand, Sylvie Mc Mahon, Nicole Ouellet, Simon Parent, Réjean Parent, André Perron, Rosaire Perron, Grégoire Picard, Serge Richard, Anne Tétreault, Annie Tremblay, Denise Vaillancourt et Manon Veillette.

Que ce soit pour l'animation d'un atelier, la réparation du matériel ou toute autre tâche, nous avons pu profiter de leurs diverses expériences pour enrichir les connaissances et développer les habiletés de nos élèves. Un grand merci à madame Julie Boulet, ministre du Tourisme, pour son support financier depuis le début de ce magnifique projet.

Comme le disait si bien le grand-père de Boucar Diouf : « Il faut tout un village pour élever un enfant. » À Lac-Édouard, ce proverbe se vit au jour le jour depuis une décennie.



Nos élèves au mois de juin 2010 : Cloë et Félix Bernard, Gabrielle Martial, Camille et Marie-Élaine Chevarie

Cette photo de nos élèves, qui font maintenant partie du monde du secondaire, me rappelle la mélodie d'une chanson : « J'ai souvenir encore... » **Bonne Fête Nationale à toutes et à tous !**

Rollande Lecours

Dans ce numéro :

La P'tite École : 10 ans de bonheur	1
Avis public	2
L'opération compostage est lancée	
Fête Nationale	3
Ensemencement et pêche	4
Les champignons du Lac-Édouard	
Campagne de ramonage des cheminées 2018	5
Ordures - Récupération - Compost	6
Une cour d'école propre	
Projet entrepreneurial de La P'tite École :	7
La tournée des aînés	8
Des nouvelles de la Coop	9
Du nouveau à notre Coop	10
Prévention des incendies en période estivale	11
Fourmis	
Vente de garage du 19 mai	
Embarcations à moteur Mise à l'eau	12
Demande de permis et de certificats municipaux	13
Coordonnées de la Municipalité	14
Bonne Fête	

Avis public



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

Règlement 160-2018

Avis public est donné par la soussignée, Johanne Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière, que le conseil de la Municipalité de Lac-Édouard a adopté à sa séance ordinaire du 10 avril 2018, le Règlement 160-2018 amendant le règlement 156-2017 concernant les prévisions budgétaires 2018 et décrétant l'imposition des différents taux de taxes ou compensations s'y rattachant.

Ledit règlement entre en vigueur selon la loi et est disponible à la Mairie de Lac-Édouard, 195, rue Principale, Lac-Édouard, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Lac-Édouard, ce 10^e jour du mois d'avril 2018.

Johanne Marchand,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

L'opération compostage est lancée

Le vendredi 25 mai dernier, madame Andréanne Comeau, inspectrice en environnement de Ville de La Tuque, est venue nous initier aux techniques du compostage.

Rien de plus simple que de faire du compost. Pour le compostage domestique, ce qui nous intéresse, c'est la matière organique d'origine végétale.

Sans être exhaustive, voici une liste des matières à déposer dans le composteur domestique :

Une couche de vert (restes de fruits et légumes, pelouse coupée, coquilles d'œufs, etc.),

une couche de brun (feuilles séchées, fleurs fanées, résidus de café (avec le papier filtre), copeaux et sciures de bois, un peu de terre, etc.) et le tour est joué. Un peu de brassage et votre composteur se met en marche.



Pas moins d'une dizaine de personnes ont suivi cette formation qui se donnait ici même à la Mairie.

Nous devons tous nous y mettre. Il en va de l'avenir des générations futures.

FÊTE NATIONALE 2018

Samedi 23 juin

♣ 14 h : Hommage au drapeau Centre communautaire

♣ 15 h : Tournoi de fers Parc de la plage du San
Tournoi de washers Parc de la plage du San

[Vous devez vous inscrire auprès de Mélanie au 819-653-2238](#)

Modules de jeux pour les jeunes de 2 à 12 ans

♣ 17 h 30 : Souper hot-dog (gratuit) Parc de la plage du San

[Vous devez vous procurer votre billet GRATUIT au Magasin général avant le 18 juin](#)

Service de bar \$ dès 15 h

Bière, vin blanc, rouge et rosé, boissons gazeuses, chips, jus, café, Bailey's

♣ 18 h : Prix de participation et de présence

♣ 20 h : Spectacle musical Parc de la plage du San

[Pierre Verrette \(voix et guitare\), Michel Villeneuve \(basse\) et Serge Richard \(batterie\)](#)

♣ 22 h : Feu de joie Parc de la plage du San

Musique d'ambiance de 15 h à 20 h

Animation par Serge Richard dès 15 h

♣ **Rejoignez-nous sous le chapiteau et célébrons ensemble la Fête Nationale** ♣

Ensemencement et pêche



Cette année encore, ADELEensemencera le lac Édouard de milliers d'ombles de fontaine. Voici ce qui est prévu : le **20 juin : 2 500 truites ainsi que 2 500 autres le 20 juillet**. Ces truites mesurent entre 8 à 12 pouces. C'est près de 12 000 \$ qu'ADELE jettera à l'eau cet été. Cet ensemblement est du type dépôt-retrait (put and take).

Les truites seront déposées aux endroits suivants : baie du Village (Domaine et quai municipal), baie William (Goéland) ainsi que deux autres endroits à déterminer.

Périodes de pêche : Bonne nouvelle pour les pêcheurs de perchaude, à la demande d'ADELE, la période de pêche à la perchaude a été modifiée et est maintenant disponible jusqu'au 30 novembre. Également la période de pêche d'hiver est maintenant connue de façon officielle.

En provenance du site internet du MFFP : lac Édouard, incluant la Grande Baie

Période	Espèce	Limite de prise	Note
<ul style="list-style-type: none"> 27 avril 2018 au 9 septembre 2018 2 mars 2019 au 10 mars 2019 	autres espèces	même que la zone, soit 10	
<ul style="list-style-type: none"> 27 avril 2018 au 30 novembre 2018 2 mars 2019 au 10 mars 2019 	perchaude	même que la zone, soit 50	

Les champignons du Lac-Édouard

Si vous avez oublié de vous inscrire pour participer à une initiation aux champignons forestiers, il est encore temps de vous rattraper.

En effet, tous les samedis du 14 juillet au 13 octobre, Lorraine Hallé, formatrice et cueilleuse professionnelle, vous attend sous son tipi. Elle vous renseignera sur tout ce qui concerne les champignons forestiers : sortie en forêt, cueillette, toxicité, séchage, préparation culinaire, recettes, etc.



Durée de la formation : 3 h 30 Coût : 50 \$/personne Tél. : 819-653-2052

Tous les samedis du 14 juillet au 13 octobre 2018 sur réservation

Campagne annuelle de ramonage des cheminées 2018



AVIS PUBLIC EST DONNÉ à la population de l'Agglomération de La Tuque qu'il y aura une campagne de ramonage des cheminées effectuée par l'entreprise Ramonage Maska – Drummondville inc., membre de l'Association des professionnels en chauffage.

Pour cette première phase qui se déroulera du **26 juin au 6 juillet**, l'entrepreneur offre ce service aux coûts suivants plus taxes applicables par ramonage de cheminée :

SECTEUR	COÛT
La Tuque	75 \$
Carignan (Lac-à-Beauce)	80 \$
Rivière-aux-Rats	85 \$
La Croche	80 \$
Municipalité de Lac-Édouard	90 \$
Municipalité de La Bostonnais	80 \$

En ce qui concerne les autres cheminées de la résidence, le coût sera de 40 \$ chacune dans les secteurs La Tuque, Lac-à-Beauce, Rivière-aux-Rats, La Croche, La Bostonnais et de 45 \$ pour Lac-Édouard, plus les taxes applicables.

Pour le secteur de Parent, compte tenu de l'impossibilité de trouver un entrepreneur respectant le règlement de prévention afin d'effectuer les ramonages pour ce district, les autorités municipales continuent d'offrir pour ce district ainsi que tous les autres districts la possibilité, selon la disponibilité, le prêt de matériel de ramonage (brosses et tiges) aux citoyens désireux d'effectuer eux-mêmes le travail selon le règlement de prévention.

Le travail effectué sera un ramonage complet, soit cheminée, tuyau à fumée et poêle, ainsi que l'inspection de l'installation.

Vous avez **jusqu'au 23 juin 2018** pour vous inscrire auprès de Ramonage Maska – Drummondville inc. au **450 796-5587**.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Tuque ce 6^e jour du mois de juin 2018.


Jean-Sébastien Poirier
Greffier

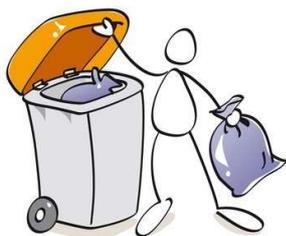
POUR PARUTION SUR LE SITE WEB DE VILLE DE LA TUQUE
AU WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA
LE 6 JUIN 2018

Ordures - Récupération - Compost



Depuis plusieurs années, la Municipalité de Lac-Édouard a demandé à ses citoyens de mettre leurs matières recyclables dans des sacs bleus ou transparents.

Quant aux ordures, elles doivent aller dans des sacs verts ou noirs, ces derniers devant être déposés dans une poubelle, en métal ou en plastique, munie d'un couvercle ou dans un bac en bois fermé.



Beaucoup de contribuables ont compris que ces mesures visaient une meilleure gestion des matières résiduelles, un travail plus facile pour les éboueurs ainsi qu'un environnement plus propre. En effet, lorsque les sacs verts ne sont pas protégés par une poubelle fermée, les oiseaux et les mammifères ouvrent ces sacs et répandent les ordures dans l'environnement.

Concernant ceux qui déposent leurs sacs à ordures dans un congélateur usagé. Pour des raisons évidentes d'esthétique, nous demandons que ces derniers soient recouverts de bois (côtés et couvercle).

Bientôt, le Ministère de l'Environnement (MDDELCC) obligera tous les citoyens à faire du compostage. Le secret est de ne composter que des matières d'origine végétale. La municipalité a formé un comité qui travaille à trouver la solution la plus facile et la plus simple pour tous.

Il faut se rappeler que ce qui est compostable compte pour 40 % du poids de toutes nos matières résiduelles et que nos fruits et légumes ont une teneur moyenne en eau de 85 % à 90 %. Enfin de compte, on paie pour transporter de l'eau à Saint-Étienne-des-Grès.



Avec la collaboration de tous, nous ferons de notre environnement un milieu où il est agréable de vivre.

Le Conseil municipal de Lac-Édouard.

Une cour d'école propre



Le 16 mai, avec madame Émilie et monsieur Samuel, nous sommes allés dehors ramasser les déchets autour de l'école.

Les chaudières étaient remplies à ras bord. J'ai trouvé une canette de bière, des sacs de plastique, une palette de hockey, deux contenants de crème fouettée et même un nid de guêpes !

Je suis très fier d'avoir maintenant une belle cour d'école propre.

William Gosselin,

Élève de La P'tite École de Lac-Édouard, 2^e année

N'oubliez pas les 3 R pour la Terre :

Que puis-je Réduire ?

Que puis-je Réutiliser ?

Que puis-je Recycler ?



Projet entrepreneurial de La p'tite École : La tournée des aînés

Avec madame Émilie, nous avons réalisé un projet entrepreneurial que nous avons appelé : **La tournée des aînés**. Le besoin que nous avons voulu combler était de divertir les personnes âgées seules à Lac-Édouard. Nous sommes donc allés leur rendre visite, nous leur avons cuisiné une collation et avons joué à des jeux avec eux.

Premièrement, nous avons utilisé les technologies de l'information pour rédiger les étapes d'appels téléphoniques, pour écrire les questionnaires et chercher nos recettes.

Ensuite, il fallait trouver des personnes âgées seules et par la suite leur téléphoner pour savoir si elles voulaient recevoir notre visite.

Après avoir trouvé des recettes sur Internet, on a dû faire des choix santé. On a alors comparé les ingrédients et calculé les quantités de sucre.

Ensuite, nous sommes allés à la Coop pour être sûrs d'avoir tous les ingrédients nécessaires et aussi pour s'informer des prix.



Après avoir fait les achats, nous avons calculé nos dépenses et nous avons fait notre budget.



Le plus amusant a été de cuisiner !



Nous avons mesuré des quantités, brassé, cuit, minuté, fait la vaisselle et aussi goûté, mais... Ça n'a pas toujours été très bon !



On a donc dû trouver
une solution
à notre problème.

Projet entrepreneurial de La p'tite École : La tournée des aînés (suite)

Pour notre première visite, nous sommes allés voir monsieur Gérard Audy qui est âgé de 90 ans. Il était très fier de nous montrer son garage. Nous avons discuté avec lui et il a bien voulu goûter à un de nos biscuits.



Lors notre deuxième visite, nous sommes allés rencontrer madame Denise Vaillancourt qui nous a fait à dîner. On lui a récité un théâtre de lecture, on a joué aux cartes et elle a accepté de boire notre smoothie. Finalement, nous n'avons pas terminé nos visites, il nous reste deux personnes à rencontrer.



Ce projet nous a procuré de la fierté et beaucoup de bonheur. On a développé notre empathie et nous avons appris à cuisiner.



De plus, nous avons participé au gala des entrepreneurs : Sur les traces du loup.

On nous a remis un certificat de reconnaissance pour la réalisation d'un projet entrepreneurial.

Nous sommes vraiment fiers de nous et nous souhaitons poursuivre nos visites l'an prochain.

William Gosselin, 2^e année,
Alex Bernard, 4^e année,
Mathis Gosselin, 4^e année
Émilie Rioux, enseignante

Des nouvelles de votre Coop



En ce qui a trait à notre Magasin général, nos ventes sont encore en croissance. En effet, de janvier à mai 2018, elles atteignent 320 943 \$, soit 41 246 \$ de plus qu'à pareille date l'an dernier, une hausse de 15 %.

Bravo et Merci à toutes et à tous !
Continuons d'appuyer notre Coop. Achetons chez nous.

N'oubliez pas de visiter notre petit musée situé au deuxième étage. Souvenirs de Lac-Édouard en prime...

Au plaisir de vous servir,
Carole Brassard



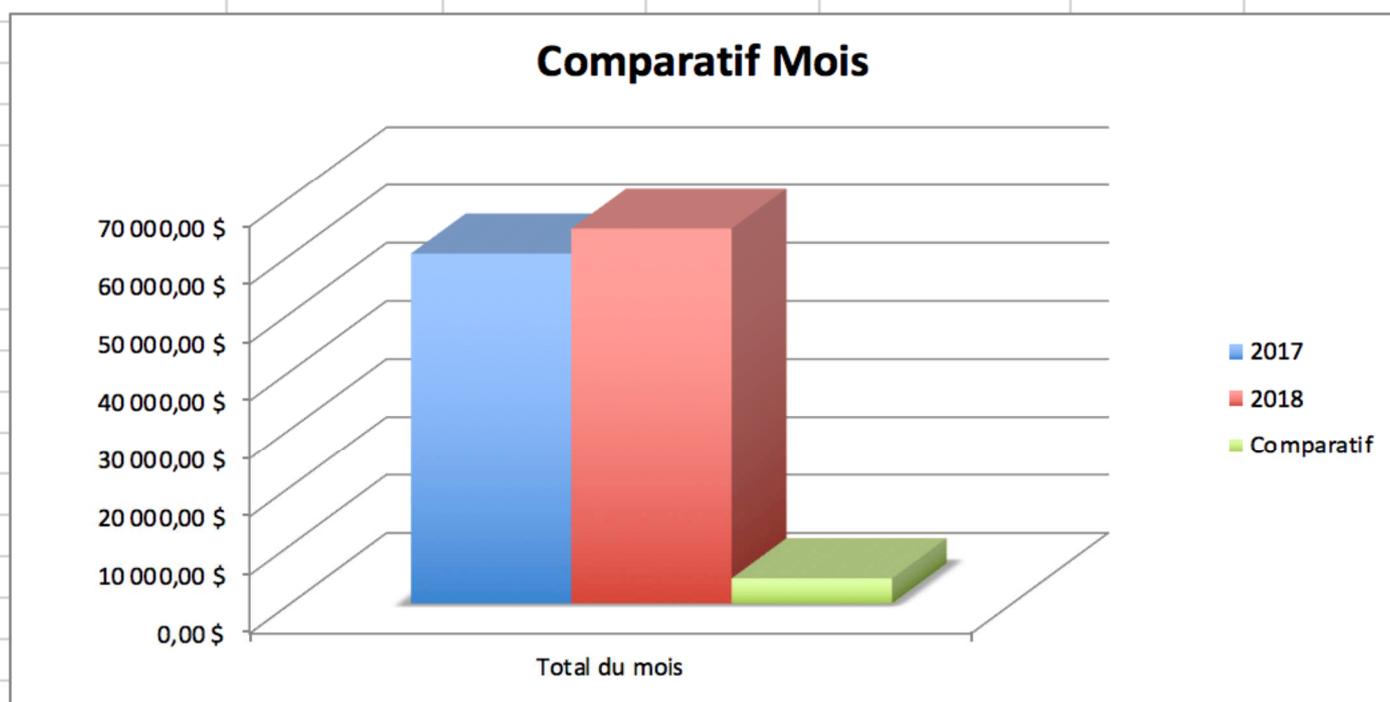
Comparatif Ventes Nettes COOP

Mai

2018

Total du mois		Comparatif	
2017	2018		
60 207,77 \$	64 481,27 \$	4 273,50 \$	7,10%

Comparatif Mois



Du nouveau à notre Coop



Bonjour,

Je m'appelle Camille Chevarie. J'habite à Lac-Édouard et je suis étudiante à l'école Champagnat de La Tuque.

Cet été, j'aurai le plaisir de vous servir à la Coop. En plus de tous les articles offerts par nos artistes de Lac-Édouard, comme vous pouvez le constater, nous vendons aussi de jolis toutous confectionnés par madame Bouchard, artisane de Lac-Bouchette.

Message aux grands-parents :

ce serait un magnifique cadeau pour vos petits-enfants !

Au plaisir de vous rencontrer !

Quais et équipements

Monsieur Jean-François Lavoie, dépositaire à Lac-Édouard, des produits de Dock Industries, a installé un stand où vous pouvez voir quelques-uns des produits qu'il vous offre. Pour plus d'information, voici ses coordonnées :

Tél. : 819-680-2188, Téléc. : 450-515-7913,

Courriel : jf@dockindustries.com,

Site Web : www.dockindustries.com



Abris moustiquaires

Vous voulez vous protéger des moustiques tout en profitant des beautés de votre été, monsieur Jonathan Muir a la solution : MOUSTI-ZZ-ABO

Monsieur Jonathan Muir, fils de madame Diane St-Jarre et de monsieur Mario Muir, a installé un abri, dans la cour du Magasin général afin que vous puissiez admirer ses produits.

Vous pouvez communiquer avec lui pour de plus amples informations

Tél. : 819-676-1221

Site Web : www.mousti-zz-abo.com

Prêt de bicyclettes (gratuit)

La Municipalité de Lac-Édouard met gratuitement quatre bicyclettes à la disposition des visiteurs et des citoyens.

Ces bicyclettes sont situées dans la cour du Magasin général. Tout comme madame Marie-Ève St-Pierre, vous pouvez les emprunter en demandant la clé au comptoir du magasin.

Bonne randonnée !



La prévention des incendies en période estivale



Du feu de joie au feu de forêt, c'est vite arrivé!

Informez-vous auprès du Service de sécurité incendie si vous songez à faire tout type de feu extérieur.

Il est interdit de procéder à du brûlage à ciel ouvert en périmètre urbain. Pour les milieux ruraux, **un permis doit préalablement être obtenu** auprès du Service de sécurité incendie, **il n'y a aucun coût**, mais le fait de faire un feu à ciel ouvert sans avoir l'autorisation pourrait vous engendrer des frais importants selon la réglementation en vigueur.

Les feux de joie doivent obligatoirement se faire dans un foyer conçu à cet effet, sur pied ou pattes et avec pare-étincelles. Informez-vous pour vous assurer que le foyer que vous désirez utiliser est conforme.

Soyez intelligent et réfléchissez avant d'allumer un feu de joie ou un feu d'artifice pendant la période estivale.

Prenez connaissance des interdictions de la SOPFEU ou de la municipalité, ces avertissements sont émis pour vous protéger ainsi que vos biens.

Si vous fumez, attention de ne pas jeter vos mégots en bordure de la route ou près de broussailles.

Le Service de sécurité incendie vous souhaite une très belle période estivale !

Si vous désirez plus d'informations sur ce sujet, communiquez avec la division prévention du Service de sécurité incendie de Ville de La Tuque au 819 523-9797.



Alexandre Bilodeau, t.p.i.
Capitaine à la prévention

Fourmis...

Les fourmis sont peut-être de retour dans votre maison. Voici comment vous débarrassez de ces insectes qui envahissent vos résidences :



1- Épandez, au pied du solage de votre maison, de l'insecticide pour fourmis à base de Dioxyde de Silice 80% (ex. Insectigone).

2- Déposez, à l'intérieur, quelques gouttes de Borax 5,4% (ex. Antex) près de l'endroit par lequel elles entrent dans votre demeure ou sur leur chemin. Si vous avez des animaux domestiques, utilisez des trappes à fourmis contenant du Borax 5% (ex. Ant Trap).

Pour de plus amples informations sur ce sujet, consultez le site Internet : http://www2.ville.montreal.qc.ca/insectarium/toile/info_insectes/fiches/fic_fiche20_fourmis.htm

Vente de garage du 19 mai



Le samedi 19 mai dernier se tenait, au sous-sol de l'église, une vente d'objets usagés dans le but d'amasser des fonds qui serviront à l'aménagement d'un nouveau lieu de culte.

Cette activité a permis d'amasser un montant de 300,25 \$.

Un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à son succès.

Johanne Marchand, marguillière

Embarcations à moteur sur le lac Édouard : Avis aux utilisateurs (Rappel)

Les quelques suggestions qui suivent visent à protéger la qualité du lac ainsi que la qualité de vie de ses riverains :

Naviguez à basse vitesse lorsqu'à moins de 30 mètres (100 pieds) des rives ou des quais ou en eau peu profonde (3 mètres et moins);

En motomarine ou en pratiquant tout autre sport nautique, ne naviguez pas toujours au même endroit, dirigez-vous vers des zones moins habitées;

Éloignez-vous des canotiers, des kayakistes ou réduisez votre vitesse lorsque vous les croisez;

Ne circulez pas près des baigneurs;

Naviguez à des vitesses qui font en sorte que votre bateau est parallèle à la surface du lac, évitez qu'il ne forme un angle de 45 degrés avec cette dernière.



Notre lac vous est prêté
gratuitement.

S.V.P respectez ces quelques règles.

Règlement No 139-2014 concernant la tarification des mises à l'eau (rappel)

Ce règlement consiste à établir un contrôle sur les embarcations qui sont mises à l'eau sur le lac Édouard.

Voici les articles les plus importants de ce règlement :

4. TARIFS : Pour la mise à l'eau d'une embarcation motorisée au quai municipal et pour le stationnement d'un véhicule au stationnement du quai municipal, tout visiteur devra acquitter des frais de 30,00 \$ pour la durée du séjour ou de 100,00 \$/année.

5. PROCÉDURES : L'achat de la vignette autorisant la mise à l'eau d'une embarcation motorisée et pour le stationnement d'un véhicule au stationnement du quai municipal sera possible au Magasin général, 148, rue Principale, Lac-Édouard, entre 9 h et 21 h. La vignette devra être placée bien en vue sur le tableau de bord du véhicule stationné.

6. TARIFS (COMMERCES) : Pour la mise à l'eau d'une embarcation motorisée chez un des commerces suivants : Domaine Lac-Édouard et Pourvoirie Le Goéland, les visiteurs devront acquitter des frais de 30,00 \$ pour la durée du séjour ou de 100,00 \$/année. Les clients des commerces ne sont pas visés par les articles 4 et 6 du présent règlement.

9. PROPRIÉTAIRES : Les propriétaires de Lac-Édouard (résidents permanents, villégiateurs ainsi que leurs proches-parents) ne sont pas visés par les articles 4 et 6 du présent règlement.

11. UTILISATEURS D'EMBARCATION NON MOTORISÉE OU À PROPULSION UNIQUEMENT PAR MOTEUR ÉLECTRIQUE : Les utilisateurs d'embarcations non motorisées ou à propulsion uniquement par moteur électrique ne sont pas visés par les articles 4 et 6 du présent règlement.

Le règlement complet est disponible sur le site web de la municipalité de Lac-Édouard au www.lacedouard.ca dans la section réglementation de l'onglet à consulter ou directement au bureau de la Mairie au 195, rue Principale à Lac-Édouard.

Jean-François Lessard, inspecteur municipal



Demande de permis et de certificats municipaux



Compte tenu du nombre grandissant de lois et règlements issus de différents ministères (MDDELCC, MFFP, MERN, etc.), nous tenons à faire cette mise au point :

Lorsque vous projetez de faire des travaux de construction ou autres voici ce que dit le **Règlement No 65 relatif à l'émission des permis et certificats** de la Municipalité de Lac-Édouard, aux articles 5.1 et 5.4.

5.1 Nécessité d'un permis

(L.A.U., art. 119, par. 1)

Nul ne peut édifier, ériger, agrandir, transformer un bâtiment, une structure, ni installer un bâtiment pré-fabriqués, ni entreprendre des travaux de déboisement, d'excavation et de remblayage en vue de l'édification, de l'érection, de l'agrandissement, de la transformation et de l'installation d'un bâtiment ou d'une structure sans avoir obtenu préalablement un permis de construction ou un certificat d'autorisation à cet effet de la municipalité.

5.4 Suite à la demande

(L.A.U., art. 120)

Dans un délai d'au plus un (1) mois de la date de dépôt de la demande, le fonctionnaire responsable émet le permis de construction si :

- la demande est conforme au règlement de zonage, au règlement de construction, et au présent règlement;
- la demande est accompagnée de tous les plans et documents exigés par le présent règlement;
- le tarif pour l'obtention du permis a été payé.

Dans le cas contraire, il doit faire connaître son refus au requérant par écrit et la motiver.

Dans l'un ou l'autre des cas, il doit retourner au requérant un (1) exemplaire des plans et documents annexés à la demande et garder les autres aux archives de la municipalité.

Le permis doit être affiché pendant toute la durée des travaux dans un endroit en vue sur le terrain où les travaux ont lieu.

Nous tenons à faire cette mise au point afin que tous comprennent :

- qu'une demande de permis n'est pas un permis;
- qu'un permis n'est pas délivré sur le champ;
- que vous devez prévoir les délais prescrits par règlement (jusqu'à 30 jours) dans la planification de vos travaux.

Johanne Marchand,
Directrice générale

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Télécopie : (819) 653-2338
Messagerie : infos@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi :
8 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : 8 h à 12 h



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca



Facebook :
www.facebook.com/LacEdouard

DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE - CHANGEMENT D'ADRESSE

Communiquez avec madame Johanne Marchand,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
(819) 653-2438 / Courriel : johanne.marchand@lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Communiquez avec monsieur Jean-François Lessard
Inspecteur municipal
(819) 653-2238 / Courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca

DÉVELOPPEMENT RURAL

Communiquez avec madame Mélanie Dagenais
Directrice générale adjointe et agente de développement rural
(819) 653-2238 / Courriel : melanie.dagenais@lacedouard.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les assemblées publiques du Conseil municipal de Lac-Édouard se tiendront
le deuxième mardi du mois à 19 h.

Date de la prochaine assemblée régulière :

le mardi 10 juillet à 19 h

Bienvenue à toutes et à tous !

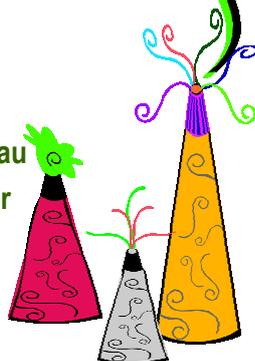
Bonne Fête

Juin

- 12 : Gary St-Jarre
Céline Brassard
- 13 : Yvon L'Heureux
- 16 : Alice Tardif (1 an)
- 21 : Pierrot Doucet
- 22 : Daniel Gélinas
Annabelle Charest
- 24 : Patrice Lapointe

Juillet

- 3 : Michael Bernier
Sylvie Carbonneau
- 10 : Adrien Francoeur
- 11 : Anita Robitaille



Si vous avez des informations à transmettre ou
des articles à publier, communiquez avec les
responsables du journal **avant le 3 juillet**.

La mise en page du Tour du Lac nécessite
plusieurs jours de travail. Il nous est donc im-
possible de publier des articles à la dernière
minute.

N.B. Toutes les informations doivent nous par-
venir par courriel ou texte manuscrit.

Nous vous remercions pour votre collaboration,

Larry Bernier et Rollande Lecours
819-653-2155
Courriel : bernier.lecours@xplornet.ca